

PROCÈS VERBAUX

SAISON 2023-2024



JOURNAL FOOT

Numéro de Journal Foot / Publié le :

N°31 - publié le 13 mars 2024



LE DÉPARTEMENT

Ardèche
LE DÉPARTEMENT



COMMISSION DES RÈGLEMENTS PROCÈS-VERBAL N°20

REUNION DU 11/03/2024

Présidence : M. Laurent JULIEN.

Présents : Marie Noëlle FLANDIN , Jean Marie PION

e-mail: reglements@drome-ardeche.fff.fr

INFORMATIONS

Les décisions et sanctions du procès- verbal ci-dessous sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

DOSSIER N° 48

match n° 26270932, US Val d' Ay 1 / As Chavanay 1, U15 D1 du 03/03/2024 (match non joué)

Demande du club de Chavanay que la rencontre ci-dessus, annulée par l'arbitre pour terrain impraticable soit reportée à Chavanay pour cause d'un 2^{ème} report.

Considérant qu'il ne s'agit pas d'un 2^{ème} report par arrêté municipal, la commission des règlements dit que la rencontre est à jouer sur le terrain de l'US Val d' Ay

Dossier transmis à la commission des compétitions jeunes pour reprogrammation.

DOSSIER N° 49

Match n°26872835, O. Ruomois 21 / Beaumonteleger 21, U 20 D2 poule A du 09/03/2024.

Attendu le rapport de l'arbitre confirmant l'arrêt du match à la 44^{ème} minute pour cause de terrain impraticable, le match est à rejouer ;

Dossier transmis à la commission des compétitions jeunes pour reprogrammation.

DOSSIER N° 50

**Match n° 27807917, Vals les Bains / FC Montélimar, U 15 D5 poule F du 03/03/2024
(Match non joué)**

Suite aux rapports des 2 clubs :

- L'équipe du FC Montélimar s'étant déplacée à Vals les Bains a trouvé les installations du stade fermées. Un appel de l'éducateur du Fc Montélimar à un dirigeant de Vals les Bains lui indique que le match aurait été annulé suite à un arrêté municipal.

-Le club de Vals les Bains a prévenu un éducateur de Fc Montélimar par SMS qui aurait omis de prévenir l'éducateur de l'équipe concernée U15 D5.

Considérant que le championnat U15 D5 2^{ème} phase se déroule en match sec c'est-à-dire sans match retour, la commission des règlements décide que le match est à jouer mais inverse la rencontre à Montélimar.





Dossier transmis à la commission des compétitions jeunes pour programmation du match **Vals les Bains / FC Montélimar, U 15 D5 poule F** comme suit : **FC Montélimar / Vals les Bains**

DOSSIER N° 51

Match n° 262711150, As Berg Helvie 1 / ES Montelieir, U15 D2 poule B du 10/03/2024

Réclamation du club de Montélier pour le motif suivant :

L'équipe de Montélier s'est rendue au stade à Villeneuve de Berg à 8h45 pour disputer la rencontre prévue à 10h00. Le complexe était fermé, après contact avec une dirigeante du club de Berg Helvie, cette dernière indique que le match n'aurait pas lieu par suite d'une panne électrique et qu'un mail a été envoyé au club de Montélier la veille à 19H42.

Considérant qu'une panne électrique ne peut en aucun cas être un motif retenu pour une annulation d'une rencontre.

Considérant que l'avis par mail la veille à 19h42 ne peut être retenu comme un avis permettant de s'assurer que le destinataire du club le recevant ait pu en prendre connaissance.

Considérant qu'il est précisé dans nos règlements sportifs qu'en cas de match annulé, l'avis doit être effectué aussi par téléphone pour éviter à un club de se déplacer inutilement.

Pour ces motifs la commission donne match perdu par forfait à l'équipe de l'AS Berg Helvie.

Le compte du club Berg Helvie de sera débité de 37,00 € pour frais de dossier.

DOSSIER N° 51

Match n° 27841497, Chanas Serrières 2 / FC Larnage Serves 2, Seniors D5 Accession poule B du 10/03/2024

Réserve d'après match posée par l'éducateur de Chanas Serrières portant sur la participation des joueurs ci-après :

- n°4, POLET HUGO, n°2546354529
- n°6, DYBING NOA, n°2546885546
- n°10, JUNIQUE FABIO, n°2546778611

ces joueurs ont participé à la dernière journée avec l'équipe supérieure du Fc Larnage 1 cette équipe ne jouant pas ce week end.

Considérant que la Commission des règlements a pris connaissance de la réclamation d'après match de club de Chanas Serrières formulée par courrier électronique en date du 11/03/2024 pour la dire recevable.

Considérant qu'après vérification de la dernière rencontre disputée par l'équipe 1 de Larnage Serves est Larnage Serves 1 / FC Hauterives 2, coupe René Giraud le 25/02/2024, il ressort qu'aucun joueur n'a participé à la rencontre Chanas Serrières 2 / FC Larnage Serves 2, Seniors D5 le 10/03/2024

La commission confirme le résultat acquis sur le terrain.

Le compte du club Chanas Serrières de sera débité de 37,00 € pour frais de dossier.

Le président des Règlements
Laurent JULIEN

Le secrétaire
Jean Marie PION





COMMISSION DES CHAMPIONNATS COUPES SENIORS ET DELEGATIONS

PROCÈS-VERBAL N°8

Réunion du 07/03/2024

Président : DJEDOU Djamel

Présents : FOUYAT Camille, Éric THIVOLLE, Bernard DELORME, Pascal BRUYAT, POMMIER Michel.

Pour joindre la commission merci d'utiliser l'adresse mail du District, voir ci-dessous :

competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr

A L'ATTENTION DE TOUS LES CLUBS

COUPE DE FRANCE :

Merci de consulter les calendriers de vos catégories afin de pouvoir faire les modifications sur Footclub dans le temps impartis. Les demandes de semaine en semaine peuvent être refusées par la commission.

INFORMATION FMI :

L'utilisation de la FMI est obligatoire pour les rencontres ! L'envoi des résultats doit se faire avant le lundi midi au plus tard.

- Tout manquement fera l'objet d'une amende
- Ne pas oublier de transmettre les identifiants de connexion aux bénévoles présents le jour de la rencontre.
- **Les Clubs doivent être en possession d'une tablette avec une version compatible pour l'application FMI.**

Une personne de permanence est disponible sur le site du district tous les week-ends.

En cas de problème (intempérie, forfait, problème FMI etc.) vous devez obligatoirement la contacter.

Lorsqu'un match est reporté il sera automatiquement reprogrammé à la première date disponible sur le calendrier. Les clubs doivent anticiper à l'avance cette reprogrammation.

Avis important pour les clubs désirant faire une demande d'inversion de rencontre :

Lorsqu'un club souhaite inverser une rencontre car les installations ne sont pas disponibles pour quelconques raisons que ce soit, seul le club demandeur doit faire la demande sur Footclub. En effet, si les deux clubs font la demande cela crée un dysfonctionnement au niveau de l'application.





Vous trouverez en bas de ce PV le tableau des montées et des descentes pour la saison 2022/2023

Pour donner suite au vote de l'Assemblée Générale du District Drôme-Ardèche de Football du mercredi Septembre 2022 à Valence, les nouveaux horaires des compétitions et les modalités de demandes de modifications de dates et ou d'horaires s'appliquent avec effet immédiat.

Catégories	Horaire Légal	Plages Autorisée
Séniors G Lever de rideau	Dimanche 13h00	Dimanche entre 12h et 14h
Séniors G	Dimanche 15h00	Dimanche entre 14h et 15h30
Séniors F ou G	Samedi 20h00 (1)	Voir règlement

(1) : Un club peut, dès la parution de la composition de sa poule solliciter la commission des compétitions à programmer toutes ou parties de ses rencontres de la saison à domicile à jouer à 20h00.

Horaire Légal : C'est l'horaire officiel qui est affiché, et qui si aucun club ne se manifeste, sera l'horaire de la rencontre.

Horaire Autorisé : C'est l'horaire qui nécessite la saisie via FOOTCLUBS par le club recevant modifiant son horaire Légal. L'horaire autorisé est défini par une plage de possibilités que peut utiliser le club recevant pour organiser sa gestion et son planning des rencontres. Dans ce cas, il n'y a besoin ni de l'accord du District, ni du club visiteur.

Horaire Négocié : C'est l'horaire qui a été convenu par les 2 clubs par écrit ou par FOOTCLUBS et qui sera soumis à la Commission concernée pour accord définitif.

Périodes pour les demandes de modifications des dates de rencontres :

Période Verte : Jusqu'à J-21 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et ne nécessite pas l'accord du club visiteur.

Période Orange : De J-20 à J-13 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et nécessite l'accord des 2 clubs. La demande doit être faite via FOOTCLUBS et sera validée par la Commission concernée après validation des 2 clubs.

Période Rouge : A partir de J-12, la demande doit être faite par mail à la Commission concernée. La décision de validation reviendra à la Commission au vu du motif sérieux et validé.

En dehors des horaires officiels ou autorisés, les horaires négociés devront être validés par les 2 clubs quelle que soit la période à laquelle la demande a été faite. Dans le cas d'un horaire négocié, même en période verte, l'accord des 2 clubs sera obligatoire.

Les demandes de modifications des horaires doivent être faites via FOOTCLUBS lorsqu'on se trouve en période verte ou orange. Le club visiteur peut solliciter le club recevant pour changer d'horaire. Si accord, le club recevant devra en faire la demande via FOOTCLUBS.

En période hivernale, les rencontres programmées après 14h30 doivent répondre aux exigences de la classification de l'éclairage pour la compétition concernée.



- Responsable FMI: **Éric THIVOLLE**

Pour les clubs en entente, il faut bien vérifier que les informations concernant les deux clubs sont paramétrées sur la FMI.

Merci à tous les clubs de vérifier les paramètres sur Footclub par rapport aux désignations des éducateurs de chaque catégorie pour que chacun puisse avoir accès à la FMI le jour du match.

Procédure ci-dessous

Chapitre I : Correspondant Footclubs

1.1. Création ou modification d'un compte

Le correspondant Footclubs est le responsable des utilisateurs de son club sur cette application.

Il doit s'assurer qu'un compte Footclubs existe pour chaque personne habilitée à utiliser l'application Feuille de match Informatisée.



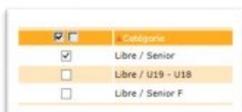
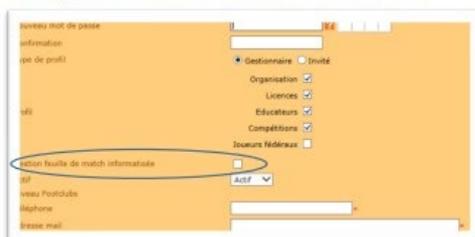
Ouvrir Footclubs, à partir du menu Organisation, cliquer sur « **Utilisateurs Footclubs** »

Si la personne n'a pas de compte :

- 1) Créer un compte à l'aide du bouton

- 2) Une fois le compte créé, cliquer sur son nom.
Puis cocher la case « **Gestion feuille de match informatisée** ».

NOTE : Pour les personnes accédant déjà à Footclubs par leurs fonctions au club, les autres droits déjà cochés sont à conserver et restent valables.



- 3) Choisir les équipes pour lesquelles la personne aura la gestion des feuilles de matchs.

- 4) Il ne faut pas oublier de

Remarque :

Le rôle du correspondant Footclubs du club est primordial dans le fonctionnement de cette application dans le sens où il est responsable des paramètres d'accès aux feuilles de club sur la feuille de match.



- Responsable D1 et D2 : BRUYAT Pascal
- Responsable D4 et D5 : Bernard DELORME
- Responsable délégation: Éric THIVOLLE

INFORMATION FMI :

L'utilisation de la FMI est obligatoire pour les rencontres ! L'envoi des résultats doit se faire avant le lundi midi au plus tard.

- Tout manquement fera l'objet d'une amende.
- Ne pas oublier de transmettre les identifiants de connexion aux bénévoles présents le jour de la rencontre.

Il a été constaté des erreurs de score répétés dans divers championnats, la commission vous rappelle qu'il est de votre devoir de vérifier les données avant validation par signature.

Vous avez la possibilité de faire une demande de délégué à vos frais.

Cette demande doit être faite via l'adresse mail competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr avec la boîte officielle de votre club, 15j avant la date de la rencontre (sauf cas exceptionnel).

Le club demandeur se verra facturer les frais de délégation

COUPE RENE GIRAUD ET XAVIER BOUVIER :

Le tirage des quarts et des demi-finales des Coupes René Giraud et Xavier Bouvier se déroulera le jeudi 14 mars 2024 à 19h15 à la salle des fêtes de la Voulte sur Rhône. Il sera retransmis en direct sur les réseaux sociaux du District Drôme Ardèche. Les clubs qualifiés sont cordialement invités à participer à ce tirage. Un pot de l'amitié clôturera les tirages.

- Responsable vétérans : FOUYAT Camille

Vous pouvez joindre FOUYAT Camille au 06.48.75.81.43 (merci de laisser un message vocal) ou par mail competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr

Nous vous rappelons que nous vous accordons UN joker par équipe pour le déplacement d'un match sans raison particulière autre qu'un arrêté municipal au cours de la première phase. Ensuite ce sera un forfait pour l'équipe qui ne pouvait pas jouer.

La date de report est automatiquement la première date disponible.





Merci de prévenir le vendredi avant 15h si vous souhaitez reporter un match ou si vous avez un problème avec la rencontre du jour. Il est évidemment obligatoire de prévenir vos adversaires si vous ne venez pas à la rencontre.

Les responsables vétérans doivent s'assurer qu'ils ont bien accès à la FMI auprès du correspondant Footclub.

Pour avoir des licences valides le vendredi, ces dernières doivent être validées maximum le dimanche avant minuit.

Votre responsable vétérans sera présente le 11 mars à la réunion de secteur à Lapeyrouse Mornay et le lundi 18 mars à Chabeuil.

- Responsable Foot diversifié : Michel POMMIER – 06 82 50 24 93 - mipommier@wanadoo.fr

Le Calendrier saison 2023/2024 est en ligne sur le site du District.

Pour tout renseignement concernant la compétition vous pouvez contacter votre responsable aux coordonnées ci-dessus





COMMISSION DES COMPETITIONS JEUNES

PROCÈS-VERBAL N°27

Réunion électronique du 11 / 03 / 2024

Présents : MOMBARD Martine, REBOULET Mathilde, BRESSON Claude, BARRE Julien, AUBERT Philippe.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Correspondances :

Nous vous rappelons que seules les correspondances émises depuis les messageries officielles (n°affiliation@laurafoot.org) des clubs sont prises en compte par la Commission.

Nous invitons également les clubs à utiliser ces messageries pour leurs échanges.

UTILISATION APPLICATION FMI

Nous rappelons que l'utilisation de la FMI revêt un caractère obligatoire (article 76 des Règlements Sportifs du District). A défaut, en cas d'utilisation d'une feuille papier celle-ci doit être transmises sous un délai de 12 heures par mail (article 75 des Règlements Sportifs du District).

Pour rappel :

-Absence FMI : 26,30€.

-Non-retour de la feuille de match dans les délais : 16,00€.

HORAIRES

Catégories	Horaire Légal	Plages Autorisée
U7	Samedi 10h00	Samedi 09h30-11h00
U9	Samedi 13h30	Samedi 12h30-15h00
U11	Samedi 10h00	Samedi 09h30-11h00
U13	Samedi 13h30	Samedi 12h30-15h00
U15	Dimanche 10h00	Dimanche 09h30-11h00
U17	Samedi 15h00	Samedi 14h00-16h00
U20	Samedi 15h00	Samedi 14h00-16h00

Horaire Légal : C'est l'horaire officiel qui est affiché, et qui si aucun club ne se manifeste, sera l'horaire de la rencontre.

Horaire Autorisé : C'est l'horaire qui nécessite la saisie via FOOTCLUBS par le club recevant modifiant son horaire Légal. L'horaire autorisé est défini par une plage de possibilités que peut utiliser le club recevant pour organiser sa gestion et son planning des rencontres. Dans ce cas, il n'y a besoin ni de l'accord du District, ni du club visiteur.

Horaire négocié : C'est l'horaire qui a été convenu par les 2 clubs par écrit ou par FOOTCLUBS et qui sera soumis à la Commission concernée pour accord définitif.





Périodes pour les demandes de modifications des dates de rencontres :

Période Verte : Jusqu'à J-21 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et ne nécessite pas l'accord du club visiteur.

Période Orange : De J-20 à J-13 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et nécessite l'accord des 2 clubs. La demande doit être faite via FOOTCLUBS et sera validée par la Commission concernée après validation des 2 clubs.

Période Rouge : A partir de J-12, la demande doit être faite par mail à la Commission concernée. La décision de validation reviendra à la Commission au vu du motif sérieux et validé.

En dehors des horaires officiels ou autorisés, les horaires négociés devront être validés par les 2 clubs quelle que soit la période à laquelle la demande a été faite. Dans le cas d'un horaire négocié, même en période verte, l'accord des 2 clubs sera obligatoire.

Les demandes de modifications des horaires doivent être faites via FOOTCLUBS lorsqu'on se trouve en période verte ou orange. Le club visiteur peut solliciter le club recevant pour changer d'horaire. Si accord, le club recevant devra en faire la demande via FOOTCLUBS.

En période hivernale, les rencontres programmées après 14h30 doivent répondre aux exigences de la classification de l'éclairage pour la compétition concernée.

DELAI REPONSE ACCORD CLUB SOLLICITES (Au plus tard J-13) :

L'application de gestion des rencontres génère une non-homologation automatique lorsque l'accord du club sollicité intervient trop tardivement. A titre d'exemple pour une rencontre initialement programmée le dimanche 03/12/2023 et souhaitée le samedi 02/12/2023, l'accord doit être affiché au plus tard le lundi 20/11/2023.

TOURNOIS

Responsable : Philippe AUBERT, Mob : 06 80 92 81 87.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Rappel : Pour les tournois les règles pour chaque catégorie doivent être appliquées : temps de jeu, nombre de joueurs, surface des terrains.

Tournois autorisés :

- US BAS VIVARAIS :
U11, le 13 avril 2024.

U7

Responsable : Martine MOMBARD, Mob : 06 14 79 84 22.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Chaque club doit se présenter sur les plateaux avec uniquement le nombre d'équipes engagées de manière officielle.

Merci de respecter le déroulement d'un plateau type présenté lors des journées d'accueil et d'envoyer la fiche bilan plateau à l'issue de son déroulement.





Les demandes de modifications d'horaires des plateaux doivent se faire sur la boîte officielle des clubs et doivent avoir l'accord de l'ensemble des participants.

Plateaux non joués le 09/03 :

Les plateaux U7 non joués le samedi 09 Mars 2024 pourront être reprogrammés par les club recevants aux dates laissées disponibles sur notre calendrier. Ces clubs contacteront leurs visiteurs et tiendront informée la Commission des Jeunes du DDAF des reprogrammations.

Prochains plateaux : Samedi 23 Mars 2024 à 10h00.

U9

Responsable : Martine MOMBARD, Mob : 06 14 79 84 22.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

PHASE PRINTEMPS :

Chaque club doit se présenter sur les plateaux avec uniquement le nombre d'équipes engagées de manière officielle.

Merci de respecter le déroulement d'un plateau type présenté lors des journées d'accueil et d'envoyer la fiche bilan plateau à l'issue de son déroulement.

Les demandes de modifications d'horaires des plateaux doivent se faire sur la boîte officielle des clubs et doivent avoir l'accord de l'ensemble des participants.

NOTA : Lorsqu'un club est dans l'incapacité d'être support d'un plateau, alors il s'organisera pour trouver un terrain de repli parmi les clubs participants attendus. La Commission des Jeunes du District sera informée du changement.

Plateaux non joués le 09/03 :

Les plateaux U9 non joués le samedi 09 Mars 2024 pourront être reprogrammés par les club recevants aux dates laissées disponibles sur notre calendrier. Ces clubs contacteront leurs visiteurs et tiendront informée la Commission des Jeunes du DDAF des reprogrammations.

Prochains plateaux : Samedi 23 Mars 2024 à 13h30.

U11

Responsable : Julien BARRE, Mob : 06 49 63 12 81.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 10h00.

Plateaux non joués le 09/03 :

Les plateaux U11 non joués le samedi 09 Mars 2024 pourront être reprogrammés par les club recevants aux dates laissées disponibles sur notre calendrier. Ces clubs contacteront leurs visiteurs et tiendront informée la Commission des Jeunes du DDAF des reprogrammations.

Prochains plateaux : Samedi 23 Mars 2024.





U13

Responsable : Mathilde REBOULLET, Mob : 06 08 82 29 55 (contact hors horaires de bureaux)

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 13h30.

➤ **Festival PITCH U13**

Le tirage de la 1^{ère} journée de la Finale Pitch U13 **Garçons et Filles** du 06/04/2024 se déroulera le Jeudi 14 Mars 2024 à la salle polyvalente de La Voulte sur Rhône.

Suite à la décision de la commission des règlements, la demi-finale opposant Félines St Cyr 1 et Valence FC1 se jouera le 23/03/2024 à 13h30 à St Cyr.

➤ **Coupe CHARLES ANDRÉ:**

Concernant la Coupe Charles André, nous **rajoutons un tour le 06/04/2024 en plateau** de poule de 4. Le premier de chaque poule soit 4 équipes se qualifie pour la ½ finale qui se joue le samedi 04/05/2024. Ces ½ finales se jouent en match sec avec la séance de jonglerie avant la rencontre.

Le tirage de ces 2 tours de coupe se fait le jeudi 14 Mars 2024 à la salle polyvalente de La Voulte sur Rhône.

Déroulement des défis :

- ❖ **Sur un plateau : avant chaque match**, les équipes participent à l'épreuve obligatoire du « un contre un ». Si une équipe refuse cette épreuve, ses résultats ne seront pas comptabilisés.

Déroulement de l'épreuve du « un contre un » :

- Départ à 26 m du but.
- Utiliser les deux buts.
- Départ simultané des deux joueurs.
- 4 joueurs par équipe participent.
- Le joueur ne peut pas sortir de la largeur de la surface de réparation.
- Le joueur a le droit à une seule frappe au but.
- Si faute du gardien sur l'attaquant 1pt est accordé automatiquement
- En cas d'égalité à la fin de la série, un 5^{ème} joueur s'avance jusqu'au départage

Une documentation schématique est fournie sur la feuille des résultats Pitch ou Charles André Feuille de Résultats.pdf sur le site du District.

Déroulement du plateau :

- Les parties se déroulent en **2 périodes de 10 minutes** pour les poules de **4 équipes** et en **2 périodes de 15 minutes** pour les poules à **3 équipes** conformément au règlement du Foot à 8.
- Un repos de 2 minutes est prévu entre chaque rencontre.
- L'attribution des points est 3 points pour match gagné, 4 points pour match gagné avec 2 buts et plus, 1 point pour match nul + 1 point si le « un contre un » a été remporté et 0 point pour match perdu
- Le classement sera établi par addition des points obtenus sur le terrain.





- En cas d'égalité, les équipes seront départagées en premier par le goal-average particulier et en second, par le défi technique « un contre un ».

❖ Pour la ½ finale :

Déroulement de l'épreuve de jonglage :

- 50 contacts des pieds sans surface de rattrapage, départ libre (sol ou à la main), les jongles s'effectuent en posant le pied au sol avant chaque contact.
- 20 têtes.
- Chaque joueur a droit à 2 essais.
- Tous les joueurs inscrits sur la feuille de match participent à l'épreuve.
- Les groupes de joueurs se font par numéro de joueur : les n° 1 ensemble, les n° 2 ensemble... La comptabilité des jongles est faite par les joueurs de chaque équipe en présence de leur éducateur.
- Pour chaque équipe, le total des jongles des 8 meilleurs joueurs est pris en compte.

➤ 2é Phase D1, D2, D3, D4, D5 et D6 :

À la suite des intempéries, des reports de rencontre ont été planifiés. Merci de bien prendre connaissance de votre boîte mail et de votre agenda de rencontres.

En D5 poule B, nous enregistrons le forfait général de l'équipe 2 du club de l'Entente Sportive Nord Drôme.

U15

Responsables : Philippe AUBERT 06 80 92 81 87.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Dimanche 10h00.

Retour Commission des Règlements :

Match n° 27806028, AS CORNAS 2 / FC Bourg les Valence 2 , U 15 D5, poule C du 11/02/2024

AS Cornas 2 : 1 point, 3 buts (résultat inchangé)

Fc Bourg les Valence : - (moins) 1 point, 0 but (match perdu).

Coupe JP QUINTIN :

Les ¼ de finales sont programmés le 14 avril 2024. Le tirage sera effectué le jeudi 14 MARS à la Salle des Fêtes de LA VOULTE. Les clubs qualifiés seront invités.

Coupe Gilbert PESTRE :

Les ¼ de finales sont programmés le 14 avril 2024. Le tirage sera effectué le jeudi 14 MARS à la Salle des Fêtes de LA VOULTE. Les clubs qualifiés seront invités.

Forfait Journée du 10/03/2024:

U15D5 Poule D : FAV LE TEIL MELAS.





Programmation des rencontres de championnat en retard :

U15 D1 :

J12 : JS LIVRON 1 – Ent USVJ FCV 1 le 31/03/2024,
J12 : FC MONTELMAR – US VAL D'AY le 14/04/2024.

U15 D2 :

Poule A :

J12 : FC HERMITAGE – FC ANNONAY le 31/03/2024.

Poule B :

J12 : BERG HELVIE – US MONTELIER le 14/04/2024,
J12 : FC DROME PROVENCE – US MONTELMAR 2 le 31/03/2024.
J12 : Ent AS SUD ARDECHE St DIDIER 2 - FC PORTES VAL le 28/04/2024.

U15 D3 :

Poule A :

J2 : FC BREN – AS DOLON le 14/04/2024,
J3 : CORNAS – OL SALAISE RHODIA 2 le 31/03/2024.

Poule B :

J3 : ES CHOMERAC – RHONE CRUSSOL 3 le 14/04/2024,
J3 : ACE FC - FC TRICASTIN le 31/03/2024.
J3 : CO CHATEAUNEUF RHONE - FC DIOIS le 28/04/2024.

U15 D4 :

Poule A :

J3 : Ent BASSES COLLINES – FC HAUTERIVES le 31/03/2024.

Poule B :

J2 : AS PIERRELATTE - US BAS VIVARAIS le 14/04/2024,
J3 : US BAS VIVARAIS – Ent USVJ FCV 2 le 31/03/2024,
J3 : US ANCONE – FC VALENCE 2 le 14/04/2024.

U15 D5 :

Poule A :

J3 : US PONT LA ROCHE 2 – Ent VALLEE GALAURE le 14/04/2024.

Poule B :

J3 : ST ALBAN D'AY – Ent VALLEE GALAURE 2 le 14/04/2024,
J3 : US VAL D'AY 2 – FC HERMITAGE 2 le 14/04/2024.

Poule C :

J3 : JS St PAUL ROMANS – Ent BASSES COLLINES 2 le 14/04/2024.

Poule D :

J3 : AS St MARCEL VAL 2 – ESP HOSTUN 2 le 13/03/2024,

Poule E :

J3 : ES CHOMERAC 2 – OLYMPIQUE CENTRE ARDECHE 2 le 14/04/2024,
J3 : Ent USVJ FCV 3 – SC BOURG ST ANDEOL le 14/04/2024.

Poule F :





J2 : OL SAINT MONTAN – ATHLETIC FOOT CEVENNES le 31/03/2024,
J3 : ST RESTITUT - VALS le 14/04/2024,
J3 : ATHLETIC FOOT CEVENNES – US St JUST St MARCEL le 14/04/2024,
J3 : FC MONTELMAR 2 -OL ST MONTAN le 14/04/2024.
J3 : US BAS VIVRAIS 2 – OL RUOMS 2 le 14/04/2024.

U17

Responsable : Claude BRESSON Mob : 06 70 03 20 57.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 15h00.

COUPE VIVIER-BOUDRIER :

Les ¼ de finales sont programmés le 13 Avril 2024. Le tirage sera effectué le Jeudi 14 MARS à la Salle des Fêtes de LA VOULTE. Les clubs qualifiés seront invités.

Programmation des rencontres de championnat en retard :

En U17 D1 :

FC ANNONAY 1 / US DAVEZIEUX VIDALON 2 est reportée au 30/03/24,
RHONE-CRUSSOL FOOT 07 2 / ES BOULIEU-BOURG est reportée au 30/03/24,
ANNONAY FC 1 / BOULIEU BOURG est reportée au 13/04/24,
US MONTELMAR 1 / RHONE-CRUSSOL FOOT 07 est programmé au 13/04/24,
VALLIS AUREAU FOOT 1 / US MONTELMAR 1 est programmé au 27/04/24,
ANNONAY FC 1 / AS SUD ARDECHE FOOT 1 est reportée au 27/04/24,
US MONTELMAR 1 / VALLIS AUREAU FOOT 1 est programmé au 01/05/24.

En U17 D2 :

Poule A :

AS CORNAS / U.S VAL D'AY est reportée au 30/03/24,
AS CORNAS / FC MUZOLAIS est reporté au 13/04/24.

Poule B :

AS ST MARCELLOISE 1 / AS SUD ARDECHE F 2 est reportée au 30/03/24,
ASF PIERRELATTE / OL CENTRE ARDECHE est reportée au 30/03/24,
OL CENTRE ARDECHE / ASF PIERRELATTE est reportée au 13/04/24,
Ent S CHOMERAC / RHONE CRUSSOL FOOT 07 3 est reportée au 30/03/24,
AS ST MARCELLOISE 1 / FC EYRIEUX EMB est reportée au 13/04/24,
US VAL JAB -FCV 1 / AV S SUD ARDECHE FOOT 2 est reportée au 13/04/24,
FC EYRIEUX EMBROYE / AS ST MARCELLOISE 1 est reportée au 27/04/24,
OL CENTRE ARDECHE / RHONE CRUSSOL FOOT 07 3 est reportée au 27/04/24.

En U17 D3 :

Poule A :

ENT HAUTES VALLEES / AS CHAVANAY 2 est reportée au 30/03/24.

Poule B :

CHATEAUNEUF DU RHONE / ENT BERG HELVIE RUOMS est reportée au 30/03/24,





CHATUZANGE LE GOUBET / US PORTES HTES CEVENNES est reportée au 30/03/24,
ROMANS PS / FC BOURG LES VALENCE 1 est reportée au 13/04/24,
US DROME PROVENCE / E.S. BEAUMONTELEGER est reportée au 13/04/24,
US PORTES HTES CEVEN / CO CHATEAUNEUF DU RHONE est reportée au 13/04/24.

En U17 D4 :

Poule A :

US PORTES HTES CEVEN / CO CHATEAUNEUF DU RHONE est reportée au 13/04/24.

Poule D :

FC DIOIS 2 / ASF PIERRELATTE 2 se jouera le 30/03/24,

JS LIVRON 2 / USVJ-FCV 2 est reportée au 30/03/24,

FC SAUZET 1 / ANCONE US 1 est reportée au 30/03/24,

US BAS VIVARAIS / ASF PIERRELATTE 2 est reportée au 27/04/24,

USVJ- FCV 3 / FC VALLON PONT D'ARC est reportée au 25/05/24.

Forfaits : AS CORNAS – US CHANAS SERRIERES – OL SALAISE RHODIA 2 journée 3

Pour les deux dernières journées des championnats D1 / D2 en U17, les rencontres doivent se jouer impérativement le même jour.

Pour la dernière journée du championnats D3 en U17, les rencontres doivent se jouer impérativement le même jour.

U20

Responsable : Claude BRESSON Mob : 06 70 03 20 57.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 15h00.

En U20 D1 :

ENT VAL JABRON – FCV / US MONTELIMAR est reportée au 30/03/24,

FC RHONE CRUSSOL 07 / ES BOULIEU LES ANNONAY est reportée au 30/03/24,

FC RHONE CRUSSOL 07 / US MONTELIMAR est reportée au 20/04/24,

US MONTELIMAR / ASF PIERRELATTE 1 est reportée au 27/04/24,

FC ANNONAY / US MONTELIMAR est reportée au 01/05/24,

US VALLEE DU JABRON -FCV / ASF PIERRELATTE est reportée au 01/05/24,

US MONTELIMAR / CHAVANAY est reportée au 18/05/24.

En U20 D2 :

US PORTES HAUTES CEVENNES / ES CHOMERAC est reportée au 30/03/24,

ES CHOMERAC / AS ST MARCELLOISE est reportée au 27/04/24,

US PORTES HTES CEVENNES / BOURG ST ANDEOL SC est reportée au 27/04/24.

Toutes ces rencontres devront être jouées sous peine de l'application de l'article 72 des règlements sportifs du District.

Pour les deux dernières journées des championnats D1 / D2 en U20, les rencontres doivent se jouer impérativement le même jour.





COMMISSION FÉMININE

PROCÈS-VERBAL N°18

Réunion du 11 mars 2024

COMPOSITION DE LA COMMISSION

Présidente de la commission : Nathalie PELIN

Responsable des compétitions jeunes et séniors F et en charge de la féminisation : Nathalie PELIN

Membres de la commission : Mathilde REBOULLET, Elodie LAFFORGUE, Daniel CHEVAL, Michel PEYROUZE.

CHAMPIONNAT SENIORS F à 11

Responsable

Nathalie PELIN - 06.19.22.57.89

Mail : competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr

En séniors F, peuvent participer aux rencontres 3 joueuses U16 avec double sur-classement et 3 joueuses U17 avec double sur-classement. Le dossier de sur-classement est à télécharger sur le site de la ligue dans la rubrique documents et licences. Il doit être complété et signé par un médecin (traitant, du sport ou fédéral) et envoyé à la commission médicale de la ligue accompagné de l'électrocardiogramme.

Match n° 26937733 en D1 opposant Felines St Cyr Peaugres à La Sanne St Romain est replanifié au mercredi 1 mai 2024 à 10h.

Match n° 26937734 en D1 opposant Rochemaure à Tournon est reporté au mercredi 1 mai 2024 à 10h.

Match n° 27820304 en D2 opposant Roiffieux à US 2 Vallons est reporté au mercredi 1^{er} mai 2024 à 10h.

Match n° 27820274 en D2 opposant Villevocance à St Alban d'Ay est reporté au mercredi 1^{er} mai 2024 à 10h.

Match n° 27820245 en D2 opposant Val d'Ay à Ent. BBRM/Genissieux est reporté au mercredi 1^{er} mai 2024 à 10h.

Match n° 27820275 en D2 opposant Vallis Auréa à Larnage Serves est reporté au dimanche 21 avril 2024 à 10h.

CHAMPIONNAT SENIORS F à 8

Responsable

Nathalie PELIN - 06.19.22.57.89

Mail : competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr

En séniors F, peuvent participer aux rencontres 3 joueuses U16 avec double sur-classement et 3 joueuses U17 avec double sur-classement. Le dossier de sur-classement est à télécharger sur le site de la ligue dans la rubrique documents et licences. Il doit être complété et signé par un médecin (traitant, du sport ou fédéral) et envoyé à la commission médicale de la ligue accompagné de l'électrocardiogramme.





Match n° 27820153 opposant Mélas Le Teil à Berzeme est reporté au mercredi 1^{er} mai 2024 à 10h.

Match n° 27820185 opposant Bas Vivarais à Baix est reporté au mercredi 1^{er} mai 2024 à 10h.

Match n° 27820155 opposant St Priest 07 à Ent. Chateauneuf de Galaure est reporté au mercredi 1^{er} mai 2024 à 10h.

Match n° 27820183 opposant Bourg St Andéol à St Donat 2 est reporté au mercredi 1^{er} mai 2024 à 10h.

Match n° 27820184 opposant Valensolles à Beaumontéléger est reporté au mercredi 1^{er} mai 2024 à 10h.

CHAMPIONNAT U13 F

Responsable

Nathalie PELIN - 06.19.22.57.89

Mail : competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr

Peuvent jouer dans cette catégorie, les U13, les U12, les U11 et 3 U10.

Ballon taille 4,2 mi-temps de 30 min.

Horaires officiels de rencontres : le samedi après-midi à 13h30.

Plage horaire autorisée pour le club recevant : le samedi après-midi de 12h30 à 15h00.

Match n° 27819932 opposant Salaise Rhodia à St Marcel les Valence est reporté au mercredi 1^{er} mai 2024 à 13h30.

CHAMPIONNAT U15 F

Responsable

Nathalie PELIN - 06.19.22.57.89

Mail : competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr

Peuvent jouer dans cette catégorie, les U15, U14, U13 et 3 U12.

Ballon taille 5,2 mi-temps de 35 min.

Horaires officiels de rencontres : le dimanche à 10h00.

Plage horaire autorisée pour le club recevant : le dimanche de 9h30 à 11h00.

Match n° 27819982 opposant Rhône Crussol à Joyeuse St Paul est reporté au 18 février à 10h : Pas de feuille de match. Merci de vous rapprocher de la commission féminine svp.

Match n° 27820038 opposant Montmeyran à Nord Drôme est reporté au 25 février à 10h : Pas de feuille de match. Merci de vous rapprocher de la commission féminine svp.

Match n° 27843189 opposant FC Montélimar à US Montélimar 2 est reporté au mercredi 1^{er} mai 2024 à 10h.

Match n° 27819990 opposant Trèfle foot à Salaise Rhodia est reporté au mercredi 1^{er} mai 2024 à 10h.

Match n° 27820044 opposant Montmeyran à Cornas est reporté au mercredi 1^{er} mai 2024 à 10h.





Match n° 27819987 opposant US Montélimar 1 à FC540 est reporté au mercredi 1^{er} mai 2024 à 10h.

Match n° 27820046 opposant St Marcel les Valence à Tain Tournon 1 est reporté au mercredi 1^{er} mai 2024 à 10h.

Match n° 27843190 opposant AC de l'Allet à Davezieux est reporté au mercredi 1^{er} mai 2024 à 10h.

Match n° 27843191 opposant Tain Tournon 2 à Bourg Argental est reporté au mercredi 1^{er} mai 2024 à 10h.

CHAMPIONNAT U18 F

Responsable

Nathalie PELIN - 06.19.22.57.89

Mail : competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr

Peuvent jouer dans cette catégorie, les U18F, U17F, U16F en nombre illimité et les U15F dans la limite de 3 maximum.

Ballon taille 5,2 mi-temps de 40 min.

Horaires officiels de rencontres : le dimanche matin 10h.

Pratique à 11 :

Match n° 27261061 opposant Meysse à Cornas est reporté au 21 avril 2024 à 10h

Match n° 27261060 opposant RCF07 à Ent. Nord Drôme est reporté au 21 avril 2024 à 10h

Match n° 27261057 opposant FC540 à Salaise Rhodia est reporté au 21 avril 2024 à 10h

Match n° 27261058 opposant Joyeuse St Paul à Davezieux est reporté au 21 avril 2024 à 10h

Pratique à 8 :

Match n° 27820123 opposant Glun à Boulieu les Annonay est reporté au 21 avril à 10h.

RAPPEL

En cas de demande de modification moins de 12 jours avant la rencontre, la demande doit être adressée à la commission féminine par mail. Les clubs ne contactent pas l'arbitre, c'est la commission qui s'en charge et qui validera ou pas la demande.

COUPES DEPARTEMENTALES DESTIA CAMOU WOLF ET DRESHER TARDY

Responsable

Nathalie PELIN - 06.19.22.57.89

Mail : competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr

Horaire officiel des rencontres : le dimanche matin 10h

1^{ère} journée : 28 janvier 2024.

2^{ème} journée de la Destia Camou Wolf et 1^{ère} journée de la Dresher Tardy : 18 février 2024

¼ finale des coupes Destia Camou Wolf et Dresher Tardy : 28 avril 2024

Les tirages des coupes départementales se feront le jeudi 14 mars à 19h15 à la Salle des fêtes de La Voulte.





Les clubs qualifiés pour les ¼ de finale de la coupe DESTIA CAMOU WOLF sont les suivants : FC Eyrieux Embroye, AS St Marcelloise, Pierrelatte, St Priest AS 07, Sud Ardèche, St Cyr Félines Peaugres et Trèfle foot.

Les clubs qualifiés pour les ¼ de finale de la coupe DRESHER TARDY sont les suivants : Ent. BBRM/Génissieux/Bourg de Péage, Hauterives, Colombier St Bart, Boulieu les Annonay, Rochemaure, O. Ruomsois et Chateauneuf du Rhône.

FOOT LOISIRS SENIORS F – LES RENCONTRES

Responsable

Elodie LAFFORGUE – 06.86.50.44.08

Mail : competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr

Le calendrier est en ligne.

INFORMATIONS AUX CLUBS

Nous vous rappelons que l'utilisation de la fmi est obligatoire (prévoir cependant une feuille de match papier en cas de non-fonctionnement de la FMI)

Encore trop de feuilles de match papier. Merci de faire le nécessaire afin que la tablette fonctionne (accès, mise à jour)

Eric THIVOLLE est à votre disposition si besoin au 06-13-86-01-14.

Nous vous rappelons que du vendredi à midi jusqu'au dimanche soir, toutes les demandes de modifications, les arrêtes ou autres sont à envoyés à la personne de permanence et non aux commissions. Ses coordonnées se trouvent sur le site du district dans la rubrique permanence sportive. Il y a aussi une personne de permanence pour les arbitres.

Merci de bien vouloir noter des maintenant les dates des journées événementielles féminines : 25 novembre, 05 janvier (futsal), 13 avril et 1^{er} juin. Toutes les infos seront en ligne en temps voulus.

Nous vous rappelons que le port du voile sur les terrains est strictement interdit. L'information en ce sens a largement été faite.





COMMISSION DES ARBITRES

PROCÈS-VERBAL N° 29

RAPPEL AUX CLUBS

Il est rappelé à tous les clubs que lorsque vous avez : Un **ARRETE MUNICIPLAL**, un **FORFAIT d'une équipe**, un **CHANGEMENT de LIEU ou d'HORAIREs**, un **REPORT DE RENCONTRE** de bien vouloir en **AVERTIR LE OU LES OFFICIELS par VOIX ORALE** ou de prévenir les deux personnes de permanence du Week-end (Sportive et Arbitrale).

Merci d'en prendre note.

PERMANENCE ARBITRALE DU WEEK-END DES 16 & 17/03/2024

- **BRUNEL Nicolas (06.70.31.54.43)** Merci de contacter la personne de permanence à partir du samedi matin

FORMATION CONTINUE DES ARBITRES CLASSES D 4

La Commission de Départementale de l'Arbitrage vous informe que la réunion annuelle de formation des arbitres classés D4 aura lieu **le samedi 16 mars 2024 à GUILHERAND-GRANGES**.

Rendez-vous à 8h15 très précises au stade des Combes. La réunion prendra fin à 13h00.

Se munir d'une tenue sportive (short, chaussettes, chaussures de foot, maillot...) ainsi que le matériel prise de note. La présence à l'intégralité de cette demi-journée de formation est OBLIGATOIRE. A défaut, l'arbitre sera considéré absent (application du règlement intérieur).

Ordre du jour :

- Ateliers physiques
- Informations du Président de la CDA
- Intervention de l'UNAF
- Point technique et questionnaire des connaissances théoriques (QCM)

Liste des arbitres convoqués :

NOM	PRENOM	CATEGORIE
AARAB	MOUMENE	District 4
AMARA	MOHSEN	District 4
AMEUR	ZOUHAIER	District 4
AMROUNE	SAMIR	District 4
ANDRE	MYLAN	District 4
AURIC	FREDERIC	District 4
BAGHOUGH	AZIZ	District 4
BARBIER	JONATHAN	District 4
BARBOSA	LAURENT	District 4
BEATTIE	ELLIOT	District 4
BELKADI	MHAMED	District 4
BESSET	DAVID	District 4



BORNIER	INGRID	District 4
BOUKABOUS	NADIR	District 4
BOURA	YSSOUFI	District 4
CHANEGUIER	THOMAS	District 4
DEMIR	ISMAYIL	District 4
DESILE	MICKAEL	District 4
DEYGAS	PHILIPPE	District 4
DUBUS	JASON	District 4
DUSSAUD	ROMAIN	District 4
EL MARZGUIOUI	TAREK	District 4
FANGET DUPLOMB	HUGO	District 4
FARNIER	JEAN	District 4
GARANCHON	GIANY	District 4
GNAHORE	BAHI	District 4
GONCALVES	YOANN	District 4
GONCALVES	DANIEL	District 4
GRASSI	MATHIEU	District 4
HARDI	OTHMANE	District 4
HERMANN	MAGALI	District 4
KAHLOULI	MOHAMED	District 4
KEM	BENOIT	District 4
KHIATI	NACER	District 4
KHUDEEDA LALO	MAHIR	District 4
MESTOURA	IDRIS	District 4
MZOUGH	MOHAMED	District 4
NAICH	MOSTAFA	District 4
NDIAYE	FALOU	District 4
NOUTAI	ZINSOU	District 4
PERGE	DAVID	District 4
PIGNON	KEVIN	District 4
RIDJALI	BACAR	District 4
ROSSINI	STEPHANE	District 4
SAGNIER	BASTIEN	District 4

FORMATION CONTINUE DES JEUNES ARBITRES (2ème et dernier RAPPEL)

La Commission Départementale de l'Arbitrage vous informe que la dernière matinée de formation en direction des jeunes arbitres qui officient dans les catégories U15, U17 et/ou U20 aura lieu le :

Samedi 30 mars 2024, de 8h30 à 13h00 au stade de PIERRELATTE

Les jeunes arbitres concernés (voir tableau ci-dessous) doivent prendre toutes leurs dispositions pour assister à l'intégralité de cette matinée de formation.

A défaut, il serait fait une application stricte du règlement intérieur.





Ordre du jour de la matinée de formation :

- Atelier physique
- Point technique et administratif
- QCM sur les lois du jeu
- Clôture de la matinée de formation

Pour information, les jeunes arbitres formés au cours de cette saison sportive 2023/2024 ne sont pas concernés.

Prévoir le matériel prise de notes, son sac d'arbitrage avec une tenue sportive (sifflet, short, chaussettes, maillot, chaussures de Football à crampons) ainsi que le nécessaire de toilette.

Cet avis tient lieu de convocation.

NOM	PRENOM	Catégorie arbitre
AGOSTINO	ANGELO	District JAD
AJJANI	ACHRAF	District JAD
AROUI	ILIES	District JAD
AZIAGNON	MARC ELIE	District JAD
BILLON	JULES	District JAD
BOUKHARI	BILAL	District JAD
BOUSHABA	AMIR	District JAD
BOUSHABA	JASMINE	District JAD
CAUL	NATHAN	District JAD
CELLIER	TAO	District JAD
CHABERT	MATHEO	District JAD
DEHBOUH	NAIM	District JAD
DUCOL	CLEMENT	District JAD
EYRAUT	RAPHAEL	District JAD
FARDADIS	NAWFAL	District JAD
FRAISSE	SACHA	District JAD
FREYDIER	LOAN	District JAD



GRADEK	NOAH	District JAD
HAFSOUNI	NESSIM	District JAD
HERMANTIER	MAXENCE	District JAD
LEXPERT	XAVIER	District JAD
MAILLARD	NICOLAS	District JAD
MARESTIN	PIERRE	District JAD
MZOUGHJI	MOHAMED	District JAD
NAJIM	YOUNESS	District JAD
QUINQUETON	THEO	District JAD
ROSIENSKI	EVANN	District JAD
SAGE	ARTHUR	District JAD

FORMATION ELITE

Suite aux différentes candidatures, la Commission Départementale de l'Arbitrage vous informe que la soirée de présentation relative à la formation Ligue aura lieu **le vendredi 15 mars 2024 à 19 h00 au siège du District Drôme-Ardèche de Football.**

Vous trouverez ci-dessous la liste des arbitres retenus pour cette soirée de présentation :

BADAD Amine (JAD)
DUBOIS Michael (Arbitre-assistant – Seniors)
GALOYAN Arthur (Arbitre-assistant - Seniors)
HAVARD Clément (Arbitre seniors D2)
MANGIN FRAPPA Louis (JAD)
MARESTIN Pierre (JAD)
PHILIBERT Thomas (JAD)
VALLON Alexis (JAD)

Programme :

Accueil à 19h00
Début de la soirée de formation à 19h15
Présentation de la formation Théorique (critères LAURA, épreuves théoriques, examens pratiques...)
Méthodologie relative aux épreuves écrites (questionnaire, rapport vidéo)
Questionnaire « test »
Fin de la soirée de formation à 22h30

Les arbitres concernés doivent prendre toutes leurs dispositions pour assister à l'intégralité de cette soirée de formation et se munir du matériel prise de note.

Cet avis tient lieu de convocation.





AGENDA PREVISIONNEL DES ACTIONS TECHNIQUES SAISON 2023/2024

La Commission Départementale de l'Arbitrage vous précise que les informations relatives aux actions techniques (lieu, horaires, ordre du jour, liste des arbitres convoqués...) sont consultables sur le site internet du District Drôme-Ardèche de Football dans les rubriques : PROCES VERBAUX et ARBITRAGE

MARS 2024

- Samedi 16 mars : Formation continue des arbitres classés D4 (matinée)
- Samedi 30 mars : Dernière Formation continue des jeunes arbitres U15/U17 et U20 (matinée)

AVRIL 2024

- Samedi 13 avril : Formation spécifique arbitrage Beach Soccer (journée)
- Samedi 27 avril : Formation continue des arbitres adultes et jeunes toutes catégories (matinée)

JUIN 2024

- Vendredi 07 Juin : Formation initiale des arbitres stagiaires adultes et jeunes (séance N°8 : bilan de la saison)

COURRIERS DES ARBITRES

- **POTTIER Anthony** : Courriel Lu et noté.
- **LEBLANC Ethan** : Courriel nous informant de son aptitude à reprendre l'arbitrage. Lu et noté.
- **MINETTO Cloé** : Courriel nous adressant un certificat médical justifiant son indisponibilité jusqu'au 06/09/2024. Lu et noté. Prompt rétablissement.
- **ALENDIA Anthony** : Courriel nous adressant un certificat médical justifiant son indisponibilité jusqu'au 07/04/2024. Lu et noté. Prompt rétablissement.
- **LAGUT Ethan** : Courriel nous adressant un certificat médical justifiant son indisponibilité jusqu'au 10/03/2024. Lu et noté. Prompt rétablissement.
- **MERCIER Jade** : Courriel nous adressant un arrêt de travail justifiant son indisponibilité jusqu'au 10/03/2024. Lu et noté. Prompt rétablissement.
- **DEYGAS Philippe** : Courriel nous informant de son absence à la formation continue des arbitres D4 pour raisons professionnelles (Justificatif). Lu et noté
- **BENDJEDDA Hakim** : Courriel nous informant de sa décision de ne faire jouer sa rencontre Seniors Féminines du 10/03/2024 suite au terrain impraticable. Lu et noté.
- **DJERIDI Idriss** : Courriel nous informant de l'inversion de score de sa rencontre Seniors D 1 du 10/03/2024. Lu et noté.
- **GOUOT Maxime** : Courriel nous informant de sa décision de ne faire jouer sa rencontre Seniors D 5 du 10/03/2024 suite au terrain impraticable. Lu et noté.



- **ZOUINE Khalid** : Courriel nous informant de sa décision de ne faire jouer sa rencontre Seniors D 3 du 10/03/2024 suite au terrain impraticable. Lu et noté.
- **FREYDIER Loan** : Courriel nous adressant un certificat médical justifiant son indisponibilité jusqu'au 19/03/2024. Lu et noté. Prompt rétablissement.
- **MARLHIN Alexandre** : Courriel nous adressant une réserve technique de sa rencontre Seniors D 2 du 10/03/2024. Lu et noté.

COURRIERS DES CLUBS

- **FOOT MONT PILAT** : Courriel nous adressant les félicitations à l'arbitre stagiaire (qui a officié en tant que bénévole) la rencontre Seniors D4 du 03/03/2024. Lu et noté. Remerciements, Nous les transmettons à l'intéressé.
- **FC PLATEAU ARDECHOIS** : Courriel nous informant du changement d'horaire pour sa rencontre D5 du 10/03/2024. Lu et noté.
- **FC COLOMBIER ST BARTHELEMY** : Courriel nous informant du changement d'horaire pour sa rencontre D5 du 10/03/2024. Lu et noté.
- **FC GOUBETOIS** : Courriel nous informant du forfait de son équipe Seniors D5 pour la rencontre du 09/03/2024. Lu et noté.
- **A.C.E.** : Courriel nous informant du changement de lieu & d'horaire pour sa rencontre D 3 du 10/03/2024. Lu et noté.
- **FC DIE** : Courriel nous informant de l'absence non excusée de l'arbitre de la rencontre U 15 D 4 du 10/03/2024. Lu et noté.

ARRETES MUNICIPAUX des 09 & 10/03/2024

- **ES CHOMERAC** : Courriel nous adressant un arrêté municipal interdisant les rencontres des 09 & 10/03/2024. Lu et noté.
- **RHONE CRUSSOL F07** : Courriel nous adressant un arrêté municipal interdisant les rencontres des 09 & 10/03/2024. Lu et noté.
- **US VALLEE JABRON** : Courriel nous adressant des arrêtés municipaux interdisant les rencontres du 09 & 10/03/2024. Lu et noté.
- **CO CHATEUNEUF DU RHONE** : Courriel nous adressant un arrêté municipal interdisant les rencontres du 10/03/2024. Lu et noté.
- **E ST ALBAN GROSPIERRES** : Courriel nous adressant un arrêté municipal interdisant les rencontres des 09 & 10/03/2024. Lu et noté.
- **CO DONZERE** : Courriel nous adressant un arrêté municipal interdisant les rencontres du 10/03/2024. Lu et noté.
- **US VAL D'AY** : Courriel nous adressant un arrêté municipal interdisant les rencontres du 10/03/2024. Lu et noté.





- **US DROME PROVENCE** : Courriel nous adressant un arrêté municipal interdisant les rencontres du 10/03/2024. Lu et noté.
- **FC LARNAGE SERVES** : Courriel nous adressant un arrêté municipal interdisant les rencontres du 10/03/2024. Lu et noté.
- **AS DESAIGNES** : Courriel nous adressant un arrêté municipal interdisant les rencontres du 10/03/2024. Lu et noté.
- **FC PLATEAU ARDECHOIS** : Courriel nous adressant un arrêté municipal interdisant les rencontres du 10/03/2024. Lu et noté.
- **AAJ ST ALBAN D'AY** : Courriel nous adressant un arrêté municipal interdisant les rencontres du 10/03/2024. Lu et noté.
- **FC HAURIVE GD SERRE** : Courriel nous adressant un arrêté municipal interdisant les rencontres du 10/03/2024. Lu et noté.
- **RC MALVINOIS MAUVES** : Courriel nous adressant un arrêté municipal interdisant les rencontres du 10/03/2024. Lu et noté.
- **FC COLOMBIER ST BARTHEMEMY** : Courriel nous adressant un arrêté municipal interdisant les rencontres du 10/03/2024. Lu et noté.
- **AS DU DOLON** : Courriel nous adressant un arrêté municipal interdisant les rencontres du 10/03/2024. Lu et noté.
- **US MEYSSE** : Courriel nous adressant un arrêté municipal interdisant les rencontres du 10/03/2024. Lu et noté.
- **SC BOURGUESAN** : Courriel nous adressant un arrêté municipal interdisant les rencontres des 09 & 10/03/2024. Lu et noté.
- **A.C.E.** : Courriel nous adressant un arrêté municipal interdisant les rencontres des 09 & 10/03/2024. Lu et noté.
- **FC MONTELIMAR** : Courriel nous adressant un arrêté municipal interdisant les rencontres du 10/03/2024. Lu et noté.

Président
Nicolas BRUNEL

Le Secrétaire
Jean-Baptiste RIPERT